

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT, le SIX JUILLET ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 2 juillet 2020, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DEBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusés : Madame Séverine PIERRE et Monsieur Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Intervention de l'ONF
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2020
- Vote des budgets
 - Principal
 - Assainissement
 - Eau
 - Forêt
- Groupement de commande pour achat de granulés bois
- Facturation aux administrés de travaux réalisés par la commune
- Questions diverses :
 - ◆ Réception de travaux salle multi-activités
 - ◆ Conseil d'école
 - ◆ Sénatoriales
 - ◆ Date de la prochaine séance de conseil

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

Intervention ONF

Suite aux changements climatiques, les épicéas de la forêt communale sèchent, par ailleurs, la crise du COVID a entraîné le report de paiement des scieries ce qui limite la possibilité historique de l'ONF d'avancer les frais d'exploitation des coupes de bois.

L'ONF propose pour la rentrée de septembre, la coupe de 3000m3 d'épicéa, la collectivité devra avancer les frais d'exploitation.

Ce procédé pourrait être temporaire mais rien ne le garanti.

Le coût d'exploitation : 14 € le stère de billon

16 € le stère pour trituration

Soit 120 000 € de frais

Le bénéfice net sur les dernières ventes dans le secteur s'élève à 5-6 € du stère y compris 2 € du m3 pour le transport.

Les acheteurs n'achètent plus les épicéas sur pieds.

2020-33 : Budget Principal 2020

Monsieur le maire et Monsieur le 1^{er} adjoint présentent le budget primitif principal pour l'année 2020 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2019.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 22 juin 2020.
Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	361 111.43	487 775.87	126 664.44
Investissement	1 229 817.45	1 229 817.45	
Total	1 590 928.90	1 717 593.32	126 664.42

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Principal 2020, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2020-34 : Budget Assainissement 2020

Monsieur le maire et Monsieur le 1^{er} adjoint présentent le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2020 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2019.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 22 juin 2020.
Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	89 122.30	110 736.92	21 614.62
Investissement	57 041.20	107 384.69	50 343.49
Total	146 163.50	218 121.61	71 958.11

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Assainissement 2020, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2020-35 : Budget Eau 2020

Monsieur le maire et Monsieur le 1^{er} adjoint présentent le budget primitif de l'eau pour l'année 2020 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2019.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 22 juin 2020.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	45 194.61	45 487.57	292.96
Investissement	23 247.00	42 096.99	18 849.99
Total	68 441.61	87 584.56	19 142.95

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Eau 2020, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2020-36 : Budget Forêt 2020

Monsieur le maire et Monsieur le 1^{er} adjoint présentent le budget primitif de la forêt pour l'année 2020 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2019.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 22 juin 2020.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	96 960.00	111 580.91	14 620.91
Investissement	30 506.74	30 506.74	
Total	127 466.74	142 087.65	14 620.91

Après avoir entendu l'exposé du maire et du 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Forêt 2020, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2020-37 : Groupement de commandes pour achat granulés bois

Sur le territoire du département du Doubs, le SYDED intervient en assistance et conseil auprès des communes et intercommunalités pour accompagner la transition énergétique, par la mise en place d'actions visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

A ce titre et en tant que consommateur de granulés de bois pour le chauffage de son siège social, le SYDED a proposé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de ce combustible. Ce groupement, ouvert à tous les acheteurs publics du territoire départemental, a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;

Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
 Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- ✓ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ✓ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune ;
- ✓ Désigne pour la représenter à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :
 Titulaire : MESNIER Mickaël Suppléant(e) : BONNOT Philippe

2020-38 : Facturation aux administrés de travaux réalisés par la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est amenée à intervenir chez des administrés, à leur demande, ou par obligation de mise en conformité ou mise aux normes, notamment pour des travaux d'eau, d'assainissement ou d'élagage de haies ou d'arbres dépassant sur la voie publique.

Dans ces situations, les travaux effectués, fourniture et main d'œuvre doivent pouvoir être facturés aux administrés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à facturer aux administrés, via l'émission d'un titre de recettes, les travaux, fournitures et main d'œuvre, réalisés à leurs demandes ou par obligation de mise en conformité ou mise aux normes.

Questions diverses

Réception de travaux salle multi-activités

La réception de travaux entre les entreprises et la maîtrise d'œuvre a eu lieu le 24 juin.

La visite de la commission sécurité est prévue le 29 juillet, le dossier passera en commission le 6 août.

L'inauguration est prévue le 19 septembre au matin.

Conseil d'école

115 élèves feront la rentrée 2020-2021

Sénatoriales

Les élections sénatoriales ont été fixées au dimanche 27 septembre.

Le conseil municipal doit nommer :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la section de Pouligney
- 1 titulaire et 3 suppléants pour la section de Lusans

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine réunion est fixée au 10 juillet 2020

Levée de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

RÉCAPITULATIF :Délibérations :

2020-33 : Budget principal 2020
2020-34 : Budget assainissement 2020
2020-35 : Budget eau 2020
2020-36 : Budget forêt 2020
2020-37 : Groupement commandes pour achat granulés bois
2020-38 : Facturation aux administrés de travaux réalisés par la commune

Sujets abordés :

07-27 : Réception de travaux salle multi-activités
07-28 : Conseil d'école
07-29 : Sénatoriales
07-30 : Date de la prochaine séance de conseil municipal